

EXTRAIT

CHEYLADE

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 30/06/2023-03

Conseillers en exercice : 10
Présents : 08
Absent : 02
Votants : 08

L'an deux mille vingt trois le : 30 juin

le Conseil Municipal de Cheylade dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. RAYNAL Christophe.

Date de convocation : 23 juin 2023

OBJET : annule et remplace 12/03/2023/02 Augmentation des loyers communaux

Etaient présents : MM. RAYNAL Christophe, MARONNE Pierre, LAVERGNE Claude, AMADIEU Maryse, LIADOUZE Pierre, DOUHET Aurélie. PISSAVY Thomas. RODDE Jean-Yves

Absents excusés CHALVIGNAC Mélanie, MONTMALIER Thierry

Secrétaire de séance: Madame AMADIEU Maryse.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les contrats de location des appartements communaux prévoient une augmentation de loyer comme suit :

Mairie de Cheylade							
Locataires	révisable	échéance de révison	montant du loyer	Indice 2022	Indice 2021	total	date de révison
Foyer	1/an	01/05/2022	380	135,84	131,12	394	01/05/2023
Foyer	1/an	01/09/2018	270	136,27	131,67	279	01/09/2023
Foyer	1/an	01/06/2020	350,00	136,27	131,67	362	01/06/2023
Foyer	1/an	15/07/2020	322,6	136,27	131,67	334	15/07/2023
Ecole	1/3ans	01/11/2015	278,5	137,26	132,62	288	01/11/2023
			1601,1			1657	

calcul = loyer en cours x indice de référence des loyer du trimestre de révison de l'année en cours / indice de référence des loyers du trimestre en question de l'année précédente

SUR LA BASE DU CALCUL : loyer en cours X indice de référence des loyers du trimestre de révison de l'année en cours / indice de référence des loyers du trimestre en question de l'année précédente et arrondi à l'euro supérieur ou inférieur . (3ème chiffre après la virgule est égal à 0,1,2,3,4, centime inférieur.

- Si le 3ème chiffre après la virgule est égal à 5,6,7,8,9, l'arrondi se fait au centime supérieur.

Soit 394, 279, 362, 334, 288.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve l'augmentation des loyers.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Certifie exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou notifié,
Le :

Amadieu Nayse
Amad.

Christophe RAYNAL
Le Maire,



[Handwritten signature in blue ink]